

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°03-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 27 JANVIER A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 janvier 2026

Affichage Mairie : Mercredi 21 janvier 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, Mme EYRIGNOUX Rachel

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Vote d'une enveloppe financière pour les travaux de rénovation de la cour d'école dont leurs études :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir allouer une enveloppe d'un montant de 400 000 € HT pour effectuer les travaux de rénovation de la cour de l'école et leurs études associées.

Cette estimation est faite sur la base de conseils de la maîtrise d'œuvre en fonction des attentes de la commune.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- Décide d'autoriser une enveloppe d'un montant de 400 000 € HT pour effectuer les travaux de rénovation de la cour de l'école et leurs études associées.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et

juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET

Le Maire,
Alain THIVILLIER

